

Compte rendu de séance

Séance du 10 Octobre 2014

L' an 2014 et le 10 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

Présents : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, JANUS Dominique, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie, RÉBILLARD Etienne

Excusé(s) : M. NAULET Yohan

Absent(s) : MM : COLINET Christian, NEAU-PAYE Mickaël

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 04/10/2014

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le :
et publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Amélie PASQUIER

SOMMAIRE

Amortissement de la somme de 503,58 €réf : 2014/67

Madame le maire rappelle que toute acquisition dont le prix unitaire est inférieur à 600 € doit normalement être mandatée en section de fonctionnement. Toutefois, il est possible de mandater ces biens en investissement, à partir du moment où leur durée de vie est relativement importante. Ainsi, il y a lieu d'amortir ces biens réglés en section d'investissement, en les inscrivant à l'inventaire.

Par ailleurs, conformément à l'article R 2321-1 du CGCT, l'assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an.

Madame le maire propose donc d'amortir, à compter de 2014, les biens dont la valeur est inférieure à 600 €, acquis à compter du 1er janvier 2013, sur un an.

Concernant les biens de mêmes caractéristiques, achetés avant 2013, il est proposé de terminer leur amortissement en totalité sur l'année 2014.

Dès la fin de l'amortissement, ces biens seront sortis de l'actif.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le maire,

Le conseil municipal AUTORISE, à l'unanimité des membres présents, Madame le maire :

- à amortir les biens de faible valeur sur un an, pour ce qui concerne les biens acquis depuis le 1er janvier 2013
- de terminer la totalité de l'amortissement, en 2014, pour les biens de faible valeur achetés avant cette date
- de sortir de l'actif tous ces biens de faible valeur dès qu'ils ont été amortis.

* de signer le mandat au 68 et le titre au 28 qui permettent de passer ces opération d'ordre budgétaire.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Subvention exceptionnelle de fonctionnement pour l'Association "Comice Le Guédeniau 2014".
réf : 2014/68**

La commune peut sous forme de subvention accorder une somme à l'association du « Comice Le Guédeniau 2014 ». Celle-ci sera bien sûr considérée comme subvention exceptionnelle de fonctionnement.

Après discussion, le conseil municipal DECIDE par 7 voix POUR et 1 Abstention de verser une somme.

Un deuxième vote est nécessaire pour instituer le montant de cette subvention: 2 700 € ou 1 500 €: Chaque conseiller ayant exprimé son vote, les résultats sont les suivants: 5 voix Pour la somme de 2 700 € et 3 voix pour la somme de 1 500 €.

la somme de 2 700 € sera donc versée à l'Association " Comice Le Guédeniau 2014" sous forme de subvention et mandatée sur le compte 6574.

Complément de compte-rendu:

1- *Modification délibération CFE:* le conseil souhaite remettre à la prochaine réunion de novembre sa décision (des renseignements seront pris auprès de M. le Percepteur). Mr le percepteur se déplace le mercredi 15 octobre en mairie, précise qu'il est trop tard pour délibérer et que les conseillers municipaux qui ont des entreprises déclarées ne peuvent pas prendre part au vote de la délibération.

4- *Parking du cimetière :* Les travaux sont terminés depuis vendredi après-midi

5 – *Convention utilisation salle communale du Moulin* qui sera signée par les présidents des différentes associations utilisatrices avec clause sur le nombre de clés attribuées : La convention a été revue avec le conseil municipal et le nombre de clés est porté à deux par associations. La signature des différentes conventions aura lieu le vendredi 17 octobre à la mairie à 20 h 30.

6 - *Projet d'aménagement et sécurisation du centre bourg :* compte-rendu de la visite de samedi matin et de la rencontre avec Mme Ronsil du Conseil Général: Mme le Maire fait le point sur la visite réalisée par le conseil municipal le samedi 4 octobre et le désir de sécurisation du bourg qui en résulte. Mme Ronsil réalisera une étude afin de permettre de poser des montants sur chaque portion qui pourrait être sécurisée.

7 - *Réforme territoriale :* Discussion suite au courrier de Mr Philippe Chalopin sur les communes nouvelles et information du courrier de Mr Taugourdeau, Député, sur les communautés de communes. Après discussion entre les membres du conseil municipal, il en résulte que chacun souhaite une recontre avec les communes limitrophes à savoir Bocé, Cuon et Chartrené. Une réunion est prévue mercredi 15 octobre entre Maires et Adjoints de chaque commune.

8 - *Cérémonie pour le 11 novembre :* Rendez-vous le mardi 11 novembre à 10 h 15 devant le cimetière. Une délégation des Cadets du Baugeois sera présente.

9 - *Repas des aînés le 15 novembre :* La liste est en cours d'élaboration. La commission se réunit pur l'élaboration du menu et de l'animation.

10 - *Bulletin municipal :* Les courriers ont été envoyés aux différentes associations pour qu'elles fournissent leur texte. La commission du bulletin se réunira pour faire la mise page et réaliser le bulletin avant le 15 décembre.

Informations :

- Suite à la visite de Mme Bouchoux, le site internet a été remis à jour concernant la vente des terrains « square des chants d'oiseaux ». Des photos seront réalisées et placées sur le site. Depuis le 29 septembre, 284 personnes ont visité notre site. A ce sujet, serait-il possible que les membres du conseil municipal fournissent une photo d'identité pour compléter la page consacrée à l'équipe municipale.

- Demande de Certificats urbanismes remis en mairie: Vente maison Arriberouge, Vente maison Le Dour, Vente terrain Prieuré de Vendanger (bois), vente maison Manach, Session Chardron à la Roirie er la Coudrairie, Donation Couet/Granjard à leur fils, Session Schoentjes.

Séance levée à: 22:30

En mairie le 14/10/2014

Le Maire
Josiane JUVIS

